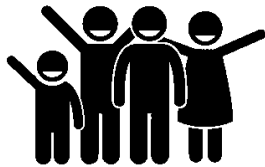


Ville de Fleury-les-Aubrais
Direction accueil et citoyenneté



DEMANDE DE RÉSERVATION DES ACCUEILS DE LOISIRS et ACCUEILS SPORTIFS POUR LES VACANCES 2022/2023

Pour toute première inscription, un compte administratif doit être créé. Les documents à fournir sont disponibles sur www.fleurylesaubrais.fr ou auprès de l'accueil de la mairie au 02.38.71.93.93. Tout changement de situation doit être indiqué par la famille à la mairie pour être pris en compte.

Compléter une fiche par enfant

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT

Date de naissance

École fréquentée

Responsable 1 :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Mèl

Responsable 2 :

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

Mèl

ACCUEILS DE LOISIRS de 8 h 30 à 17 h 30

Les accueils de loisirs sont ouverts durant les vacances scolaires, à l'exception de la deuxième semaine des vacances de Noël. Les inscriptions s'effectuent à la semaine complète.

Les réservations sont ouvertes à la période (les deux semaines de vacances pour l'automne, l'hiver, le printemps, une semaine pour Noël et l'été selon le calendrier disponible sur le portail famille et sur le site de la Ville : www.ville-fleurylesaubrais.fr).

À noter : Les réservations peuvent être réalisées cinq semaines avant chaque période de vacances sur le portail familles.

- De la petite section à la grande section : Maison d'Anaïs et Thibault

- Du CP à la 5^{ème} :

Domaine de la Brossette Accueil Georges Brassens

Arrêt de bus souhaité pour la Brossette :

Anaïs et Thibault Jacques-Brel René-Ferragu Marie-Curie Louis-Aragon

Péri-centre souhaité :

Matin 7 h 30 à 8 h 30

Soir 17 h 30 à 18 h 15

SEMAINE(S) SOUHAITÉE(S) :

Du au

Du au

Du au

ACCUEILS SPORTIFS de 8 h 30 à 17 h 30

Les accueils sportifs sont organisés, pour les enfants scolarisés du CP au CM2, les premières semaines des petites vacances (sauf durant les vacances scolaires de Noël.) Pendant l'été, ils ont lieu les trois premières semaines complètes de juillet et les deux dernières semaines complètes d'août.

Les inscriptions s'effectuent à la semaine complète.

Les réservations sont ouvertes à la période (les deux semaines de vacances pour l'automne, l'hiver, le printemps, et l'été selon le calendrier disponible sur le portail famille et sur le site de la Ville www.ville-fleurylesaubrais.fr).

À noter : Les réservations peuvent être réalisées cinq semaines avant chaque période de vacances sur le portail famille.

STAGES SPORTIFS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (du CP au CM2)

SEMAINE(S) SOUHAITÉE(S) :

Du au

Du au

Du au

À COCHER

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et des tarifs en vigueur (disponibles auprès de l'accueil de la mairie ou sur www.ville-fleurylesaubrais.fr)

Pour adapter le tarif des prestations à ses ressources, la famille doit compléter le dossier de quotient familial.

Pour adhérer au prélèvement automatique, la famille doit compléter le formulaire de prélèvement SEPA, le règlement d'adhésion au prélèvement automatique et joindre un RIB.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 «RGPD» et à la loi «informatique et libertés» du 06 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique: dpo@ville-fleurylesaubrais.fr ou par courrier postal : [Mairie de Fleury-les-Aubrais, place de la République – CS 9711, 45402 Fleury-les-Aubrais] ou par mail : [espace.accueil@ville-fleurylesaubrais.fr]

Vous pouvez également faire une réclamation auprès des services de la CNIL: <https://www.cnil.fr/>

Signature

Fait à Fleury-les-Aubrais, le / /20

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.